

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1234

14 juin 2010

SOMMAIRE

Abrias	59203	Mirabaud Equities	59204
Archibiades S.à r.l.	59213	Mirabaud Fund Management S.A.	59202
Argos Funds	59208	Mirabaud Select Equities	59204
Atoll Portfolio	59203	New World Gaming International S.A. ...	59214
Automotive Industries S.à r.l.	59210	New World Gaming International S.à r.l.	59214
Bimer S.à r.l.	59208	Norwood S.à r.l.	59232
Bimer S.à r.l.	59209	Pertineo S.A.	59228
Brachem Acquisition S.C.A.	59212	Piguet International Fund	59227
Brahms Chemical Intermediate S.A.	59212	Quattro Participations S.A.	59231
Diaverum S.à r.l.	59204	Resort & Real Estate Investment S.A.	59201
EECF Arena S.à r.l.	59202	RH & PARTNER Investment Funds	59203
EP Megaron S.A.	59212	RINNEN Constructions Générales S.à r.l.	59229
European Fiduciaire S.A.	59186	R.M.N. GmbH	59231
Evita S.A.	59210	S.A. Euro-Holdings	59209
Financière Dube S.A.	59204	S.A. Euro-Holdings	59209
Financière Leka S.A.	59204	Secrets de Beauté S.à r.l.	59232
Floxizz S.A.	59211	Sella Sicav Lux	59228
Glover International Investments S.A. ...	59202	Société Anonyme des Bétons Frais	59211
Green Company S.A.	59210	Société de Constructions générales Jean- Pierre RINNEN et Fils Sarl	59229
HC Luxembourg III S.à r.l.	59202	Sojac Distribution S.A.	59228
Heypa S.A.	59214	Source de Beauté S.à r.l.	59232
Hopar S.A.	59228	Step 2706 S.A. Holding	59228
ILDAN International S.à r.l.	59200	TBU-9 S.A.	59212
Integer Ethical Funds	59202	Teckimmo S.A.	59210
Invest in Luxembourg S.A.	59203	Trading G.C. S.A.	59201
Kailoua S.A.	59211	Traf S.A.	59231
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	59205	Transass S.A.	59211
Lifemark II S.A.	59208	Urtheone S.A., SPF	59231
LUXBOND Advisory	59205	Valstar S.A.	59211
Luxcash Advisory S.A. Holding	59205	Waterson S.à r.l.	59214
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	59208	Zellam S.A.	59213
Magnol Investments S.à r.l.	59213	Zellam S.A.	59213
Magnol Investments S.à r.l.	59214		
Mellon Fund Administration Ltd, Luxem- bourg Branch	59209		
MENA Joint Investment Fund Manage- ment S.A.	59192		

European Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.491.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventh day of June.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aerium Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.764, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, jurist, with professional address in L - 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "EUROPEAN FIDUCIAIRE S.A." (the Company). The Company may have one shareholder or several shareholders. For 2010 22 11198 so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the Grand-Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, the Sole Director determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the director(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby

(i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors, or in case of a sole director, the Sole Director, the Board of Directors may sub-delegate his/ its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, or (v) or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st December 2010.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m., and for the first time in 2011. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing Aerium Holdings S.A., pre-named, declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Three hundred and ten	310 shares
TOTAL:	310 shares

All the shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The above named appearing party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- 2) Has been appointed as the Sole Director of the Company:

Mr. Franck Ruimy, director, born on 6th February 1971 in Casablanca, Morocco, with residence at 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX, United Kingdom,

- 3) Has been appointed statutory auditor:

Osiris Group Services Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Road Town RC under number 1520050.

- 4) The Sole Director's and auditor's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2015, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aerium Holdings S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.764, ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, juriste, demeurant professionnellement à L – 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEAN FIDUCIAIRE S. A.» ci-après, la Société.

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des administrateurs. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où, le conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentée par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Toute référence dans les présents statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un actionnaire) tant que la Société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration ou dans le cas d'un administrateur unique, le conseil d'administration pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Art. 10. La Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, ou (v) par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2010.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2011 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante Aerium Holdings S.A. prénommée, déclare souscrire le capital comme suit:

Trois cent dix	310 actions
TOTAL:	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Franck Ruimy, directeur de sociétés, né le 6 Février 1971 à Casablanca, Maroc, demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande-Bretagne,

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Osiris Group Services Ltd, société dont le siège social est situé à Nerine Chambers PO Box 905, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britannique, immatriculée au RC de Road Town sous le numéro 1520050.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Geoffroy t'Sersrevents, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juillet 2010. LAC / 2010 / 25284. Reçu: soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066134/361.

(100081692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.362.

— STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Citadel Holding for Financial Investments S.A.E.", a joint stock company duly incorporated and existing under the Egyptian law of public zones system in Ismaila, having its registered office at General Freezone, Ismaila, and registered with the Egyptian commercial register under number 1820,

here represented by Maître Yves Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 May 2010.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg public limited company (*société anonyme*) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows (the "Articles of Incorporation"):

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a *société anonyme* under the name of MENA Joint Investment Fund Management S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-one hereof.

Art. 3. The Company shall serve as the unlimited shareholder (*associé gérant commandité*) to MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF, in connection with the management of its assets and its promotion. It shall hold participations in any form whatsoever in MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Windhof, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of five hundred US Dollars (USD 500.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Board of Directors, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday in the month of June at 11.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a majority of fifty percent (50%) plus one (1) of the votes of the shareholders present or represented. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the Board of Directors, but in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board of Directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles of Incorporation or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Board of Directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as

a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving MENA Joint Investment S.C.A., SICAV-SIF, Citadel Capital S.A.E., Citadel Holding For Financial Investments S.A.E. or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the Board of Directors.

Art. 17. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office, term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same Article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors determine how the annual results shall be disposed of.

The Board of Directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Board of Directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. In respect of all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
"Citadel Holding for Financial Investments S.A.E."	One hundred (100) shares	USD 50,000.-
TOTAL	One hundred (100) shares	USD 50,000.-

The shares have all been fully paid up in cash so that fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the last day of December 2010.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2011.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2010.

59196

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Second resolution

The statutory auditor for the Company shall be KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2010.

Third resolution

The following persons are appointed as members of the Board of Directors:

- Mr. Hisham El Khazindar, born on 20 November 1974 in Cairo (Egypt), residing professionally at 1089 Corniche El- Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City in Cairo, Egypt, who is appointed as chairman of the Board of Directors;
- Mr. Marwan Elaraby born on 8 June 1968 in the USA, residing professionally at 1089 Corniche El- Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City in Cairo, Egypt;
- Mr. Stephen Murphy, born on 9 April 1963 in Dublin (Ireland), residing professionally at 1089 Corniche El- Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City in Cairo, Egypt; and
- Mrs. Audrey Lewis, born on 28 August 1968 in Glasgow (Scotland), residing at 25, rue de Schlammet, L-5770 Weiler la Tour.

The Board of Directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2011.

Whereof, this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence; the said appearing person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingtième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Citadel Holding for Financial Investments", une joint stock company constituée selon la loi égyptienne sur les zones franches d'Ismaila, ayant son siège social à General Freezone, Ismaila, enregistrée au registre commercial égyptien sous le numéro 1820;

représentée aux présentes par Maître Yves Lacroix, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire, sont annexées au présent acte pour être déposées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leurs qualités susvisées, ont demandé au notaire instrumentant de promulguer l'acte constitutif d'une société anonyme (S.A.) qu'elles déclarent constituée entre elles et dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de MENA Joint Investment Fund Management S.A. (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-et-un ci-après.

Art. 3. La Société prendra la qualité d'associé gérant commandité de MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans MENA Joint Investment Fund S.C.A., SICAV-SIF et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Windhof, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Conseil d'Administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US (USD 500,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et réalisées par déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg fixé dans l'avis de convocation le premier mardi du mois de juin à 11h30. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à une majorité de cinquante pour cent (50%) plus une (1) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres n'ayant pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une

période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une décision, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du Conseil d'Administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Avis de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et la participation à une réunion par de tels moyens équivaudra à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les décisions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le Conseil d'Administration a en particulier le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec MENA Joint Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, Citadel Capital S.A.E., Citadel Holding For Financial Investments S.A.E. ou leurs filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire. Le commissaire sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du Conseil d'Administration, la répartition des résultats annuels.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le Conseil d'administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 22. Tous les points non régis par les présents statuts seront soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
"Citadel Holding for Financial Investments S.A.E."	Cent (100) actions	USD 50,000.-
TOTAL	Cent (100) actions	USD 50,000.-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Le premier rapport annuel de Société sera daté du 31 décembre 2010.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.300,-.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les décisions suivantes:

Première décision

Le siège social de la société est établi au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Deuxième décision

Le commissaire aux comptes de la société est KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Troisième décision

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Hisham El Khazindar, né le 20 Novembre 1974 au Caire (Egypte), ayant sa résidence professionnelle au 1089 Corniche El-Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City, le Caire, Egypte, qui est nommé président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Marwan Elaraby, né le 8 Juin 1968 aux États-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 1089 Corniche El-Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City, le Caire, Egypte;
- Monsieur Stephen Murphy, né le 9 avril 1963 à Dublin (Irlande), ayant sa résidence professionnelle au 1089 Corniche El-Nil, Four Seasons Nile Plaza Office Building, Garden City, le Caire, Egypte; et
- Madame Audrey Lewis, née le 28 août 1968 à Glasgow (Ecosse), demeurant au 25, rue de Schlammet, L-5770 Weiler la Tour.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à (a demande des parties comparantes dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Y. LACROIX - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le neuf juin de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010066543/435.

(100077742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

ILDAN International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.910.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Ildan International S.à r.l.

Représentée par: M. Matthijs BOGERS

Gérant de classe B

Référence de publication: 2010061778/14.

(100060911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Trading G.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck.

R.C.S. Luxembourg B 96.245.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010

Les actionnaires de la société TRADING G.C. S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Anthony BAECKENS, demeurant à B-7134 Binche, 149, rue Albert I
- Madame Marie Dominique MAES (directrice), demeurant à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck
- Monsieur Emile Willy BAECKENS, demeurant à L-9748 Eselborn, 4, rue Kleck

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une période de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2016.

De même, l'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur-délégué de:

- Monsieur Anthony BAECKENS, demeurant à B-7134 Binche, 149, rue Albert I

est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une période de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2016.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010056160/27.

(100070710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Resort & Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.127.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et lors du conseil d'administration en date du 30 avril 2010.

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Madame Virginie DOHOGNE a été nommée comme présidente du conseil d'administration, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062710/19.

(100061886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 81.942.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010061763/12.
(100060637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

HC Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.717.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2010. Peter Diehl.

Référence de publication: 2010061764/11.
(100060633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Integer Ethical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.979.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2010.
Pour Integer Ethical Funds

Référence de publication: 2010061771/11.
(100060937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Mirabaud Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 20.509.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.
Pour Mirabaud Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010061772/11.
(100060935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

EECF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.551.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.
Pour EECF Arena S.à r.l.
Représentée par: M. Julien FRANCOIS
Gérant

Référence de publication: 2010061779/14.

(100060906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Atoll Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.863.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Atoll Portfolio

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010061773/12.

(100060934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Invest in Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061800/10.

(100061072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

RH & PARTNER Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.191.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour RH&Partner Investment Funds

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010061774/12.

(100060928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Abrias, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.782.

Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour Abrias

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010061775/12.

(100060926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Mirabaud Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.392.

—
Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Mirabaud Select Equities

Référence de publication: 2010061776/11.

(100060920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Mirabaud Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

—
Le Rapport Annuel au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Mirabaud Equities

Référence de publication: 2010061777/11.

(100060918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Financière Dube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.553.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010061781/11.

(100060900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Financière Leka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.554.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010061782/11.

(100060898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010061785/13.

(100060700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
Service Investment Funds
Signatures

Référence de publication: 2010061786/13.

(100060675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Luxcash Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT
LUXEMBOURG
Service Investment Funds
Signatures

Référence de publication: 2010061787/13.

(100060671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.550.300,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

In the year two thousand and ten on the fourteenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch KIG Holding, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4766476,

here represented by Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Koch Resources Luxembourg S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128053, established pursuant to a deed of the undersigned notary of April 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1385 of July 6, 2007, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of December 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 489 of March 6, 2010.

II. The Company's share capital is set at fourteen million five hundred and fifty thousand three hundred United States Dollars (USD 14,550,300.-) represented by two hundred and ninety-one thousand six (291,006) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

III. The sole shareholder resolves to create two (2) categories of managers within the board of managers of the Company, being the category A managers and the category B managers.

IV. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 12, paragraph 1, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

V. The sole shareholder resolves to amend article 12, paragraph 4, of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one (1) category A manager and one

(1) category B manager."

VI. The sole shareholders resolves to amend article 12, paragraph 7, of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) category A manager and one (1) category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one (1) category A manager and one (1) category B manager."

VII. The sole shareholder resolves to re-designate the following persons from managers to category A managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Ross A. Goering, Treasury Director, born on September 11, 1967 in Newport News, Virginia, United States of America, and having his professional address at 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, United States of America,
- Mr. David J. May, Treasurer, born on May 29, 1967 in Miami, Florida, United States of America, and having his personal address at 1912 North Clear Creek Street, Wichita, Kansas, United States of America.

VIII. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as category B managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr. Alan Dundon, expert comptable, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, and having his professional address at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr. Alain Peigneux, company director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, and having his professional address at 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IX. The sole shareholder acknowledges that pursuant to the above resolutions the Company's board of managers is composed as follows:

Category A managers

- Mr. Ross A. Goering, prenamed,
- Mr. David J. May, prenamed.

Category B managers

- Mr. Alan Dundon, prenamed,
- Mr. Alain Peigneux, prenamed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch KIG Holding, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange

Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4766476,

ici représentée par Lucie Audigane, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mars 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Koch Resources Luxembourg S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128053, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1385 du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 6 mars 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions cinq cent cinquante mille trois cents Dollars américains (USD 14.550.300,-) représenté par deux cent quatre-vingt-onze mille six (291.006) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars américains (USD 50,-) chacune.

III. L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de gérants au sein du conseil de gérance de la Société: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

IV. L'associé unique décide de modifier l'article 12, alinéa 1, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum."

V. L'associé unique décide de modifier l'article 12, alinéa 4, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B."

VI. L'associé unique décide de modifier l'article 12, alinéa 7, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif de un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B."

VII. L'associé unique décide de renommer les personnes suivantes de gérants à gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Ross A. Goering, Treasury Director, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 4111 E. 37th Street North, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr. David J. May, Treasurer, né le 29 mai 1967 à Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse personnelle au 1912 North Clear Creek Street, Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

VIII. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Alan Dundon, expert-comptable, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde, L-1469 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

- M. Alain Peigneux, administrateur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

IX. L'associé unique reconnaît que suite aux résolutions précédentes, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

Gérants de catégorie A

- M. Ross A. Goering, précité,

- M. David J. May, précité.

Gérants de catégorie B

- M. Alan Dundon, précité,

- M. Alain Peigneux, précité.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. AUDIGANE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16352. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010062204/144.

(100061986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2010061788/13.

(100060669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Argos Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.030.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2009 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010061790/13.

(100060665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Bimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.507.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061792/12.

(100061036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Lifemark II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.284.

Il résulte des résolutions des administrateurs en date du 30 avril 2010 que Monsieur Niall Lambert, né le 14/09/1964 à Preston (UK) et demeurant professionnellement à L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette est nommé nouvel administrateur en remplacement de Slava Volotovskiy, démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2010.
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010062699/16.

(100061822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Bimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.507.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010061793/12.

(100061034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

S.A. Euro-Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 32.952.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010061794/11.

(100061033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

S.A. Euro-Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 32.952.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010061795/11.

(100061029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Mellon Fund Administration Ltd, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.020.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extract of Resolutions taken at a General Meeting of Mellon Fund Administration Limited (the "Company") held on 26 February 2010.

The meeting decided to close the winding up process of the Company with effect from 26 February 2010. Therefore as of this date Mellon Fund Administration Ltd, Luxembourg Branch ceased to exist.

For Mellon Fund Administration Limited (in voluntary liquidation)

Signatures

Liquidator

Résolutions prises lors de l'assemblée générale de Mellon Fund Administration Limited (la Société) tenue le 26 février 2010.

L'Assemblée a décidé de clôturer la procédure de liquidation de la Société avec effet au 26 février 2010. Par conséquent, à partir de cette date, Mellon Fund Administration Limited, Luxembourg branch a cessé d'exister.

Pour Mellon Fund Administration Limited (en liquidation volontaire)

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010061999/20.

(100061023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061796/12.

(100061027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Green Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 50.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061802/10.

(100061067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Evita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061803/10.

(100061066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Teckimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061804/10.

(100061065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Transass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle "Um Monkeler".
R.C.S. Luxembourg B 25.619.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010061808/12.

(100061049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Floxizz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4772 Pétange, 41B, rue de la Piscine.
R.C.S. Luxembourg B 138.604.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061805/10.

(100061063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Kailoua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 97.569.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061806/10.

(100061062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Valstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 50.005.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2010061807/11.

(100061050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Société Anonyme des Bétons Frais, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 6.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
MAZARS
Signature

Référence de publication: 2010061809/12.

(100061048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

EP Megaron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.900.

Les comptes annuels au 31/07/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010061820/11.

(100061260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Brachem Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.685.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010061810/13.

(100061045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.971.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010061811/13.

(100061044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

TBU-9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.122.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010061812/12.

(100061043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Magnol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.715.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 20 décembre 2006 que, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Origroup Limited	100
Total	100

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062700/16.

(100061713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Archibiades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Mai 2010.

Christelle Ferry.

Référence de publication: 2010061813/10.

(100061042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Zellam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.199.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Managing Director

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010061814/14.

(100061041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Zellam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.199.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Managing Director

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010061815/14.

(100061038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Magnol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.715.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 31 août 2009 que, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 125,-chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de Parts Sociales
Little Oaks Limited	100
Total	100

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062701/16.

(100062001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Waterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 15, rue des Forgerons.

R.C.S. Luxembourg B 81.912.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061816/10.

(100061085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Heypa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.438.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/4/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061817/10.

(100060890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

**New World Gaming International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New World Gaming International S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 132.283.

—
In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of New World Gaming International S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 132.283 and incorporated under Luxembourg laws pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 7 September 2007, whose articles of association have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 3 November 2007, number 2498, page 119865 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by the undersigned notary, on 15 May 2009 by way of a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 June 2009, number 1254, page 60175.

The meeting was chaired by Mr. Ludovic Trogliero, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appointed Mr. Ludovic Trogliero, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary. The meeting designated Mrs. Jessy Jacquotte, attorney at law, residing professionally in Luxembourg as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company's share capital is set at CAD 60,120.- (Sixty Thousand One Hundred and Twenty Canadian Dollars) represented by 60,120 (Sixty Thousand One Hundred and Twenty) shares, having a nominal value of CAD 1.- (One Canadian Dollar) each, divided into 50,120 (Fifty Thousand One Hundred Twenty) class A shares, 2,000 (Two Thousand) class B1 shares, 2,000 (Two Thousand) class B2 shares, 2,000 (Two Thousand) class B3 shares, 2,000 (Two Thousand) class B4 shares and 2,000 (Two Thousand) class B5 shares.

II. The sole shareholder of the Company, holding the whole share capital of the Company, is represented at the meeting. The proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which after having been controlled by the proxy of the represented sole shareholder and by the members of the bureau of the general meeting, has been signed by the proxy and the members of the bureau.

This attendance list, as well as the proxy of the represented sole shareholder, after having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes and shall be registered together with these minutes.

III. It appears from said attendance list that all the shares in issue are represented at the present general meeting of shareholder and the sole shareholder declares that (i) it considers itself duly convened, (ii) it had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, and (iii) it has received a draft of the Articles with the proposed amendments and restatements (the "Amended and Restated Articles") to be considered during this meeting.

IV. The agenda of the meeting is as follows:

1. Decision to convert the Company's current legal form into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") and to restate the Articles so as to reflect the new form of the Company and in particular, to change the name of the Company into "New World Gaming International S.à r.l.";

2. Decision to complete the definition of the object of the Company so as to confirm that the Company may enter into any of security interest and to amend Article 3.3. as follows:

" **3.3.** In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the avoidance of doubt the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security interest for the performance of any contacts or obligations of the Company or of group companies";

3. Decision to have only registered shares and to amend as a consequence Article 5.2.1.;

4. Decision (i) to introduce the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more directors of class A (the "A Director(s)" and one or more directors of class ? (the "B Director(s)"), (ii) to change the procedure whereby the directors are appointed, to amend the procedure regulating the meetings of the board of directors and in particular, the majority and quorum requirements, the powers of the board of directors and the holding of the board meetings and consequently to amend and restate previous Articles 8, 9,10,11 and 12;

5. Decision to change the majority and quorum requirements relating to the shareholders meeting as a consequence of the conversion and consequently to amend and restate Article 7.5.;

6. Decision to abrogate previous Article 13 relating to the statutory auditor;

7. Decision to introduce the possibility to have the board minutes duly signed by the chairman;

8. Decision to cause any other amendments technically required as a consequence of the above conversion;

9. Decision to amend and restate the Articles in accordance with the Amended and Restated Articles, which shall henceforth read as reproduced in the Amended and Restated Articles;

10. Decision (a) to confirm the mandates of the following persons, which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director ('gérant') of the Company: (i) Mr. Charles Roemers, (ii) Mr. Jean-François Trapp, (iii) Mrs. Rosa Villalobos, (iv) Mr. Benjamin William John Perham and (v) Mr. Michael Warwick Cook, and to extend the duration of all their mandates from a limited period to an unlimited period and (b) to determine the relevant directors following the above considered amendments to the Articles as A Directors and/or B Directors;

11. Decision (a) to grant full discharge to PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ("PwC") in its capacity as statutory auditor of the Company in respect of the performance of its duties for the period running from 1 January 2009 to today and (b) to accept the resignation of PwC from its mandate as statutory auditor of the Company following the change of the legal form of the Company; and

12. Miscellaneous.

Once the foregoing has been approved, the extraordinary general meeting of shareholder took the following resolutions:

1. First resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CONVERT the Company's current legal form into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") and to RESTATE the Articles so as to reflect the new form of the Company and in particular, to CHANGE the name of the Company into "New World Gaming International S.à r.l.".

In compliance with the Luxembourg company law, the conversion does not give rise to a new legal entity and constitutes the continuation of the existence of the converted company in the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée").

2. Second resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to COMPLETE the definition of the object of the Company so as to confirm that the Company may enter into any of security interest and to amend Article 3.3. as follows:

" **3.3.** In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the avoidance of doubt the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security interest for the performance of any contacts or obligations of the Company or of group companies".

3. Third resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to HAVE only registered shares and to amend as a consequence Article 5.2.1.

4. Fourth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES (i) to INTRODUCE the possibility of the division of the members of the board of directors into one or more A Director(s) and one or more B Director(s), (ii) to CHANGE the procedure whereby the directors are appointed, to AMEND the procedure regulating the meetings of the board of directors and in particular, the majority and quorum requirements, the powers of the board of directors and the holding of the board meetings and consequently to AMEND and RESTATE Articles 8, 9, 10,11 and 12.

5. Fifth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CHANGE the majority and quorum requirements relating to the shareholders meeting as a consequence of the conversion and consequently to amend and restate article 7.5.

6. Sixth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to ABROGATE Article 13 relating to the statutory auditor.

7. Seventh resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to INTRODUCE the possibility to have the board minutes duly signed by the chairman.

8. Eighth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CAUSE any other amendments technically required as a consequence of the above conversion.

9. Ninth resolution

Considering the foregoing, the sole shareholder represented RESOLVES to completely AMEND and RESTATE the Articles in accordance with the Amended and Restated Articles, as follows:

Chapter I.- Form, Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of New World Gaming International S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law dated 10 August 1915, as amended (the "Law") as well as by the articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

3.3. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the avoidance of doubt the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security interest for the performance of any contacts or obligations of the Company or of group companies.

3.4. The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner (with limited or unlimited liability) of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

4.2. If the Board of Directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which notwithstanding such provisional transfer of the registered office will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at Sixty Thousand One Hundred and Twenty Canadian Dollars (CAD 60,120.-) divided into Sixty Thousand One Hundred and Twenty (60,120) shares (the "Shares") all with a par value of One Canadian Dollar (CAD 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid-up, divided into:

- (a) Fifty Thousand One Hundred and Twenty (50,120) class A shares (the "Class A Shares");
- (b) Two Thousand (2,000) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- (c) Two Thousand (2,000) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- (d) Two Thousand (2,000) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- (e) Two Thousand (2,000) class B4 shares (the "Class B4 Shares"); and
- (f) Two Thousand (2,000) class B5 shares (the "Class B5 Shares" and, together with the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares and the Class B4 Shares, the "Class B Shares").

Each holder of Shares is hereafter referred to as a "Shareholder". In case all the Shares are held by one Shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

A Share may be issued subject to the payment of a share premium. Such share premium shall be attached to all shares irrespective of the issuance date or the class of Shares unless otherwise agreed by the Shareholders. The amount of the share premium is freely available for distribution by the Board of Directors to all Shareholders on a pro rata basis.

5.2. Shares

5.2.1. The Shares shall be in registered form.

5.2.2. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares.

5.2.3. Certificates stating such inscription may be delivered to the Shareholders upon request.

5.2.4. Transfer of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code. Furthermore, in compliance with Article 11 bis of the Law, any change in the shareholding of the Company shall be recorded with the Luxembourg register of Commerce and Company and published in the official gazette.

5.3. Repurchase of Shares

5.3.1. The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

5.3.2. Furthermore, the Company shall be entitled, subject to prior approval of the Sole Shareholder or of all the Shareholders to be casted at a general meeting of Shareholders, to repurchase the entire then existing highest numeric Class B Shares (the "Latest Class of Shares") at any time by either (i) serving notice to the holders of the Latest Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to be take place (the "Repurchase Date") or (ii) publishing the same information.

5.3.3 Each Share repurchased in accordance with this Article 5.3 shall entitle its holder to a pro rata portion of a repurchase price (the "Repurchase Price") equal to the sum of (i) the total interim profit of the Company as of the date immediately preceding the Repurchase Date, and (ii) any distributable reserves and profit carried forward net of any losses carried forward, each time, to the extent attributable to the latest Class of Shares.

5.3.4 For the purpose of calculating the Repurchase Price, the interim profit shall be determined on the basis of the interim financial statements drawn up by the Board of Directors no more than 30 days prior to the Repurchase Date after any provision for allocation of profits to any reserve that may be required by applicable law and/or these Articles. In addition, the repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under applicable law and Articles.

5.3.5 The Repurchase Price shall automatically become payable on Repurchase Date.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in the Article 7.5.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of Shareholders shall have competence in all matters where the Board of Directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of Shareholders.

7.2. Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent, to each Shareholder, by any two Directors (or by any special attorney) in compliance with the law.

7.3. The quorum required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.4. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram, telex, or email.

7.5. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them unless otherwise provided therein.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires an unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general meeting of Shareholders shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

7.6. The Board of Directors determines all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

7.7. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication and the Shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 8. Board of directors.

8.1. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members (each, a "Director", collectively the "Directors") who need not to be Shareholders of the Company. The Directors may be either A Directors or B Directors and, at any given time in which case, the Board of Directors shall be composed of at least one A Director and one B Director. The decisions of the Board of Directors shall be taken collectively.

8.2. The Directors shall be appointed at the general Shareholders' meeting for a limited or unlimited period. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

8.3. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.4. In the event of one or more vacancies on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Director(s) may appoint one or more successors to fill such vacancies, until the next meeting of Shareholders.

8.5. The Directors shall not be compensated for their services as directors, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Directors.

Art. 9. Procedures of meeting of the board.

9.1. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the Shareholders. The chairman shall not have a casting vote.

9.2. The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any Director at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email,

telegram, telex or telefax to the address of the directors before the date set for the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or email of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Directors each Director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Directors at such meeting.

9.4. Subject to the foregoing, any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, email, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

9.6. Resolutions signed by all the Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

Art. 10. Minutes of meetings of the board of directors.

10.1. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Directors present or represented. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Directors present or represented at the meeting provided that each Director present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Directors present at the meeting.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2. The Board of Directors or two Directors, including any one A Director and any one B Director, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more Directors or to any person(s) whether Director(s), Shareholder(s) or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a Director, the Board of Directors shall annually report to the meeting of shareholders on any remuneration or advantage granted to the daily manager. The Board of Directors or any two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the joint signature of two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by two Directors including at least one A Director and one B Director if some have been appointed.

Art. 13. Appropriation of profits.

13.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

13.2. Dividends

13.2.1. To the extent that the Company declares a dividend and without prejudice to the provisions of Article 5.3, any profit shall be allocated as follows:

- each Share belonging to a class of shares other than the Last Class of Shares shall be entitled to a preferential non cumulative dividend corresponding to Zero point Five per cent (0.5%) of its nominal value (the "Preferential Dividend").
- The excess surplus, if any, shall be allocated to the Last Class of Share.

13.2.2. Interim dividends may be distributed by the Board of Directors, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 14. Dissolution and Liquidation.

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

14.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders.

15.1. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of June, at 2.00 pm.

15.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.3. Other meetings of Shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and shall terminate on the last day of March of the next year, except for the 2009 year which shall comprise two accounting years: the first running from January 1st, 2009 to March 31st, 2009 and the second one running from April 1st, 2009 to March 31st 2010.

Art. 17. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

10. Tenth resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to CONFIRM the mandates of the following persons, which are now, following the change of the legal form of the Company, mandates of director ("gérant") of the Company (i) Mr. Charles Roemers, (ii) Mr. Jean-Francois Trapp, (iii) Mrs. Rosa Villalobos, (iv) Mr. Benjamin William John Perham and (v) Mr. Michael Warwick Cook and to EXTEND the duration of all their mandates from a limited period to an unlimited period and to DETERMINE the relevant Director(s) following the above considered amendments to the Articles as A Directors and/or B Directors as follows:

- A Director ("Gérant A"):

* Mr. Charles Ghislain Hubert ROEMERS, attorney at law, born on 15 March 1965 in Moresnet (Belgium), having his professional address at 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

* Mr. Jean-Francois Gérard TRAPP, attorney at law, born on 15 July 1975 in Thionville (France), having his professional address at 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

* Mrs. Rosa Villalobos, director, born on July 5, 1972 in Barcelona (Spain), having her professional address at 46, Place Guillaume, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- B Director ("Gérant B"):

* Mr. Benjamin William John PERHAM, director, born on August 3, 1971 in Wellington, New Zealand, having his professional address at Macquarie Global Opportunities Partners G.P. Ltd., as general partner of Macquarie Global Opportunities Partners, L.P., c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands; and

* Mr. Michael Warwick COOK, director, born on July 28, 1959 in Sydney (Australia), having his professional address at Macquarie Global Opportunities Partners G.P. Ltd., as general partner of Macquarie Global Opportunities Partners, L.P., c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

11. Eleventh resolution

The sole shareholder represented RESOLVES to GRANT full discharge to PwC in its capacity as statutory auditor of the Company in respect of the performance of its duties for the period running from 1 January 2009 to today and to SUBMIT such discharge to the next annual general meeting of shareholders of the Company approving the annual accounts as of 31 March 2010.

In addition, the sole shareholder represented RESOLVES to ACCEPT the resignation of PwC from its mandate as statutory auditor of the Company following the change of the legal form of the Company.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING WAS CLOSED.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente-et-un mars,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de New World Gaming International S.A., société anonyme, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.283 et constituée selon le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), le 7 Septembre 2007, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 Novembre 2007, sous le numéro 2498, page 119865 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par le notaire instrumentant, le 15 Mai 2009, par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 juin 2009, numéro 1254, page 60175.

L'assemblée est présidée par M. Ludovic Trogliero, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé M. Ludovic Trogliero, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire. L'assemblée générale a élu Mlle Jessy Jacquotte, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg comme scrutatrice.

Le président a déclaré et requit le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est fixé à Soixante Mille Cent Vingt Dollars Canadiens (DCA 60.120,-), représenté par Soixante Mille Cent Vingt (60.120) actions d'une valeur nominale de Un Dollar Canadien (DCA 1,-) chacune, divisé en 50.120 (Cinquante Mille Cent Vingt) actions de classe A, 2.000 (Deux Mille) actions de classe B1, 2.000 (Deux Mille) actions de classe B2, 2.000 (Deux Mille) actions de classe B3, 2.000 (Deux Mille) actions de classe B4, 2.000 (Deux Mille) actions de classe B5.

II. Que l'actionnaire unique de la Société, détenant l'ensemble du capital de la Société, est représenté à l'assemblée générale. Le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, contrôlée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté et les membres du bureau de l'assemblée générale, a été signée par le mandataire et les membres du bureau.

Cette liste de présence et la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. Que, comme le fait apparaître la liste de présence, l'ensemble des actions est représenté à la présente assemblée générale et l'actionnaire unique déclare (i) avoir été valablement convoqué, (ii) avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et (iii) avoir examiné le projet de statuts de la Société avec les modifications et refontes proposées (les "Statuts Coordonnés") à considérer lors de la présente réunion.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de transformer l'actuelle forme légale de la Société en société à responsabilité limitée ainsi que de refondre les Statuts afin de refléter la nouvelle forme légale de la Société et en particulier de modifier la dénomination de la Société en "New World Gaming International S.à r.l.";

2. Décision de compléter la définition de l'objet social afin de confirmer que la Société peut conclure tout contrat de tout type de garantie, et de modifier l'Article 3.3. comme suit:

3.3. "D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut en particulier, conclure tout contrat de tout type de garantie, gage ou toute autre forme de sûreté en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des sociétés du groupe";

3. Décision d'avoir seulement des parts sociales nominatives et en conséquence de modifier l'article 5.2.1.;

4. Décision (i) d'introduire la possibilité de répartir les membres du conseil de gérance entre un ou plusieurs gérants de classe A (le/les "Gérant(s) A"), et un ou plusieurs gérants de classe B (le/les "Gérant(s) B"), (ii) de modifier la procédure de nomination des gérants ainsi que (iii) de modifier la procédure organisant les réunions du conseil de gérance et en particulier, les questions de majorité et de quorum, les pouvoirs du conseil de gérance ainsi que la tenue des réunions et, en conséquence, de modifier les Articles 8, 9,10,11 et 12;

5. Décision de modifier les règles de quorum et de majorité relatives à l'assemblée générale suite à la transformation et en conséquence d'amender et refondre l'Article 7.5.;

6. Décision d'abroger l'Article 13 concernant le commissaire aux comptes;
7. Décision d'introduire la faculté d'avoir les procès-verbaux du conseil de gérance dûment signés par le seul président;
8. Décision de faire toutes autres modifications techniquement requises comme conséquences de la présente transformation;
9. Décision de modifier et de refondre intégralement les Statuts conformément aux Statuts Coordonnés, lesquels seront dorénavant libellés tels que reproduits dans les Statuts Coordonnés;
10. Décision (a) de confirmer les mandats des personnes suivantes, lesquels, suite au changement de la forme légale de la Société, sont des mandats de gérant de la Société: i) Mr. Charles Roemers, (ii) Mr. Jean-François Trapp, (iii) Mrs. Rosa Villalobos, (iv) Mr. Benjamin William John Perham and (v) Mr. Michael Warwick Cook et d'étendre la durée de leur mandats d'une période déterminée à une période indéterminée et (b) de déterminer qui, parmi les gérants, est à considérer, suite aux modifications des Statuts ci-dessus, comme les Gérants A et les Gérants B;
11. Décision (a) de donner décharge à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ("PwC") en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société concernant sa mission pour la période du 1^{er} janvier 2009 à aujourd'hui et (b) d'accepter la démission de PwC de son mandat de commissaire aux comptes suite au changement de forme légale de la Société; et
12. Divers.

Ceci ayant été approuvé, l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de TRANSFORMER l'actuelle forme légale de la Société en société à responsabilité limitée et de REFONDRE les Statuts afin de refléter la nouvelle forme légale de la Société et en particulier, de MODIFIER la dénomination de la Société en "New World Gaming International S.à r.l."

Conformément aux lois en vigueur au Grand - Duché de Luxembourg, le changement de forme légale n'emporte pas création d'une nouvelle entité légale mais constitue uniquement la continuation de l'existence légale de la Société dont la forme a été modifiée en société à responsabilité limitée.

2. Deuxième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de COMPLETER la définition de l'objet social de la Société afin de confirmer que la Société peut conclure tout contrat de tout type de garantie, et de modifier l'Article 3.3. comme suit:

3.3. "D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut en particulier, conclure tout contrat de toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des sociétés du groupe".

3. Troisième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE d'AVOIR des parts sociales nominatives et de modifier l'article 5.2.1.

4. Quatrième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE (i) d'INTRODUIRE la possibilité de répartir les membres du conseil de gérance entre un ou plusieurs Gérants A et un ou plusieurs Gérants B, (ii) de MODIFIER la procédure de nomination des gérants ainsi que (iii) de MODIFIER la procédure organisant les réunions du conseil de gérance et en particulier, les questions de majorité et de quorum, les pouvoirs du conseil de gérance ainsi que la tenue des réunions et, en conséquence, de MODIFIER et REFONDRE les Articles 8, 9,10, 11 et 12.

5. Cinquième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de MODIFIER les règles de quorum et de majorité relatives à l'assemblée générale suite à la transformation et en conséquence d'amender et refondre l'Article 7.5.

6. Sixième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE d'ABROGER l'Article 13 concernant le commissaire aux comptes.

7. Septième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE d'INTRODUIRE la faculté d'avoir les procès-verbaux du conseil de gérance dûment signés par le seul président.

8. Huitième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de FAIRE toutes autres modifications techniquement requises comme conséquences de la transformation.

9. Neuvième résolution

Considérant ce qui précède, l'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de MODIFIER et REFONDRE intégralement les Statuts conformément aux Statuts Coordinés, lesquels seront dorénavant libellés tels que reproduits dans les Statuts Coordinés, comme suit:

Chapitre I^{er} - Forme sociale, Dénomination sociale, Durée, Objet social, Siège social

Art. 1^{er}. Forme sociale, Dénomination sociale. Il est ici formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de New World Gaming International S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société peut en particulier, conclure tout contrat de tout type de garantie, gage ou toute autre forme de sûreté en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des sociétés du groupe.

3.4. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant (avec responsabilité limitée ou illimitée) de toute filiale et adopter tous les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil de Gérance.

4.2. Lorsque le Conseil de Gérance détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Parts sociales et Certificats de parts sociales.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à Soixante Mille Cent Vingt Dollars Canadiens (DCA 60.120) divisé en Soixante Mille Cent Vingt (60.120) parts sociales (les "Parts Sociales") ayant une valeur nominale de Un Dollar Canadien (DCA 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- (a) Cinquante Mille Cent Vingt (50.120) Parts Sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- (b) Deux Mille (2.000) Parts Sociales de Classe B1 (les "Parts Sociales de Classe B1");
- (c) Deux Mille (2.000) Parts Sociales de Classe B2 (les "Parts Sociales de Classe B2");
- (d) Deux Mille (2.000) Parts Sociales de Classe B3 (les "Parts Sociales de Classe B3");
- (e) Deux Mille (2.000) Parts Sociales de Classe B4 (les "Parts Sociales de Classe B4"); and
- (f) Deux Mille (2.000) Parts Sociales de Classe B5 (les "Parts Sociales de Classe B5" et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe B2, les Parts Sociales de Classe B3 et les Parts Sociales de Classe B4, les "Parts Sociales de Classe ?");

Chaque détenteur de Parts Sociales sera ci-après dénommé "Associé". Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un Associé, il sera fait référence à l'"Associé Unique".

Une Part Sociale peut être émise sous réserve du paiement d'une prime d'émission. Cette prime d'émission doit être attachée à toutes les Parts Sociales quelle que soit la date d'émission ou la classe de Parts Sociales, sauf accord contraire des Associés. Le montant de la prime d'émission est librement disponible pour distribution par le Conseil de Gérance à tous les Associés sur une base pro rata.

5.2. Parts sociales

5.2.1. Les Parts Sociales seront nominatives.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Parts Sociales sont enregistrées dans le registre des Associés comme les pleins propriétaires de ces Parts Sociales.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux Associés à leur demande.

5.2.4. Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées dans un acte notarié ou sous seing privé. Ces cessions ne seront pas opposables à la Société ou aux tiers tant qu'elles n'ont pas été notifiées à la Société ou acceptées par celle-ci dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil. En outre, conformément à l'article 11bis de la Loi, tout changement dans l'actionnariat de la Société devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés et publié dans le Journal Officiel.

5.3. Rachat des Parts Sociales

5.3.1 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

5.3.2 De plus, la Société aura le droit, suite à l'accord préalable de l'Associé Unique ou lors d'une assemblée générale des Associés de racheter la totalité de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique et numérique qui est toujours en émission à un moment donné (la "Dernière Classe de Parts Sociales") à tout moment (i) moyennant notification aux porteurs de Parts Sociales qui précisera le nombre de Parts Sociales à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la "Date de Rachat") ou (ii) moyennant publication de cette même information.

5.3.3 Chaque Part Sociale rachetée conformément à cet Article 5.3 donnera droit à son porteur à une portion pro rata d'un prix de rachat (le "Prix de Rachat") égal à la somme (i) des bénéfices intérimaires de la Société à la date précédant immédiatement la Date de Rachat et (ii) de toutes réserves disponibles et de tous bénéfices nets reportés, dans la mesure où ceux-ci sont rattachables à la Dernière Classe de Parts Sociales.

5.3.4 Pour les besoins du calcul du Prix de Rachat, les bénéfices intérimaires seront déterminés à partir des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance pas plus de 30 jours avant la Date de Rachat, après dotation de toute provision pour l'allocation de bénéfices à une réserve requise, le cas échéant, par la loi applicable et/ou par ces Statuts. En outre, le rachat de la Dernière Classe de Parts Sociales ne pourra avoir comme effet de réduire la valeur de l'actif net de la Société en dessous du montant total du capital social augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

5.3.5 Le Prix de Rachat deviendra automatiquement exigible à la date de la Date de Rachat.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des Associés adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que prévues à l'Article 7.5.

Art. 7. Assemblées des associés - Général.

7.1. Chaque assemblée des Associés de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des Associés de la Société.

L'assemblée générale des Associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des Associés sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le Conseil de Gérance, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des Associés.

7.2. Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'un avis adressé à chaque Associé, par deux Gérants quelconques (ou par un mandataire spécial) conformément à la Loi.

7.3. Le quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

7.4. Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Un Associé peut agir à toute assemblée des Associés en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax ou par télégramme ou par télex ou par courriel.

7.5. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, sauf dispositions contraires.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité qui nécessite un vote unanime, peuvent seulement être adoptées par la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

La tenue de l'assemblée générale des Associés n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions expressément formulées à adopter et émettra son vote par écrit.

7.6. Le Conseil de Gérance détermine toutes les autres conditions qui devront être remplies par les Associés pour pouvoir participer à toute assemblée des Associés.

7.7. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable et les Associés peuvent valablement renoncer à toute formalité de convocation.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. La Société sera administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de trois membres au moins (les "Gérants") qui n'ont pas besoin d'être Associés de la Société. Les Gérants pourront être soit des Gérants A soit des Gérants B et, auquel cas, le Conseil de Gérance sera composé par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les décisions du Conseil de Gérance doivent être prises collectivement.

8.2. Les gérants seront désignés lors de l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée ou indéterminée. Ils sont rééligibles. Ils pourront être révoqués à tout moment par une résolution adoptée par les Associés. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Dans le cas où un Gérant est élu sans mention de la durée de son mandat, il est réputé être élu pour une période indéterminée.

8.3. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

8.4. En cas d'une ou plusieurs vacances d'un poste d'Associés ou d'un ou plusieurs postes de Gérants au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.5. Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil de gérance.

9.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales. Le président n'aura pas voix prépondérante.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des Associés et les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, les Associés ou le Conseil de Gérance pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions.

9.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de tout Gérant au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial) par courriel, par télégramme, par télex ou par fax au domicile de chacun des Gérants avant la date prévue de la réunion. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, télégramme ou télex ou courriel. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et/ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Conformément à ce qui précède, chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par courriel ou par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par courriel, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions signées par tous les Gérants auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils de gérance.

10.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque Gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les Gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des Gérants représentés par eux; une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des Gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès verbal.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

11.2. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs Gérants ou à toute(s) personne(s) qu'elles soient Gérant(s), Associé(s) ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Si la gestion quotidienne est déléguée à un Gérant, le Conseil de Gérance doit chaque année faire un rapport à l'assemblée des Associés sur toute rémunération ou tout avantage donné au gérant-délégué. Le Conseil de Gérance ou chaque Gérant comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants de la Société comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B s'ils ont été nommés.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Réserve Légale

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société, seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

13.2. Dividendes

13.2.1. Dans la mesure où la Société déclare un dividende, le solde des bénéfices annuels nets, sans préjudice des dispositions de l'Article 5.3, sera attribué comme suit:

- Chaque Part Sociale autre que celle de la Dernière Classe de Parts Sociales donnera droit à un dividende préférentiel non-récupérable qui correspond à Zéro virgule Cinq pour cent (0.5 %) de sa valeur nominale (le "Dividende Préférentiel");
- tout surplus, le cas échéant, sera attribué à la Dernière Classe de Parts Sociales.

13.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Dissolution et Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des Associés prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

14.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des associés.

15.1. Dans les sociétés comptant plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, en conformité avec l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société, ou en toute autre lieu à Luxembourg stipulé dans la convocation de l'assemblée, le dernier Jeudi du mois de Juin à 14 heures.

15.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.3. D'autres assemblées d'Associés, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et heure tels que spécifiés dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 16. Exercice social.

L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois d'avril et se terminera le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, à l'exception de l'année 2009 qui comprend deux exercices sociaux: le premier a commencé le 1^{er} Janvier 2009 et s'est terminé le 31 Mars 2009 et le second a commencé le 1^{er} Avril 2009 et se terminera le 31 Mars 2010.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi. 10.

Dixième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de confirmer les mandats des personnes suivantes, lesquels, suite au changement de la forme légale de la Société, sont des mandats de gérant de la Société: (i) M. Charles Roemers, (ii) M. Jean-François Trapp, (iii) Mme. Rosa Villalobos, (iv) M. Benjamin William John Perham et (v) M. Michael Warwick Cook, d'ÉTENDRE la durée de leur mandats d'une période déterminée à une période indéterminée et de DÉTERMINER, parmi les Gérants, ceux à considérer, suite aux modifications des Statuts ci-dessus, comme les Gérants A et les Gérants B;

- Gérant A:

* M. Charles Ghislain Hubert ROEMERS, avocat, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

* M. Jean-François Gérard TRAPP, avocat, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à 37, rue Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);

* Mme Rosa Villalobos, administrateur, née le 5 juillet 1972 à Barcelona (Espagne), ayant son adresse professionnelle à 46, Place Guillaume, L-1648 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg); et

- *Gérant B:*

* M. Benjamin William John PERHAM, administrateur, né le 03 août 1971, à Wellington, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle à Macquarie Global Opportunities Partners G.P. Ltd., en tant que general partner de Macquarie Global Opportunities Partners, L.P., c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands; et

* M Michael Warwick COOK, administrateur, né le 28 juillet 1959 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle à Macquarie Global Opportunities Partners G.P. Ltd., en tant que general partner de Macquarie Global Opportunities Partners, L.P., c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

11. Onzième résolution

L'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE de DONNER décharge à PwC en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société pour ses activités pour la période du 1^{er} janvier 2009 à aujourd'hui et de SOUMETTRE cette décharge à la prochaine assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 Mars 2010.

En outre, l'actionnaire unique, tel que représenté, DECIDE d'ACCEPTER la renonciation de PwC à son mandat de commissaire aux comptes suivant le changement de forme légale de la Société.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE ETE LEVEE.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de les dites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, toutes connues au notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Trogliero, Jacquotte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: EAC/2010/3924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010064510/721.

(100062108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.653.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 3 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010061848/14.

(100060862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061847/10.

(100061130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour Sella Sicav Lux

SELGEST S.A.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010061821/14.

(100061265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Hopar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 86.225.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/4/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061818/10.

(100060895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Sojac Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 50.456.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Helmsange, le 03/05/2010.

Référence de publication: 2010061836/10.

(100061146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Step 2706 S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 93.715.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061834/10.

(100060777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

**RINNEN Constructions Générales S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société de Constructions générales Jean-Pierre RINNEN et Fils Sàrl).**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.657.

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Par devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Madame Danielle PUTZ, gérante administrative, demeurant à L- 9907 Troisvierges, 25 rue des Prés,
- 2.- Monsieur Emile RINNEN, commerçant et son épouse Madame Annette JACOBS, commerçante, demeurant ensemble à L- 9708 Clervaux, 9b, rue du Parc,

Mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte contenant changement du régime matrimonial reçu par Maître Christine DOERNER, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 5 juillet 1983,

- 3.- Monsieur Bob RINNEN, ingénieur diplômé, célibataire, demeurant à L- 9907 Troisvierges, 25 rue des Prés,
- 4.- Mademoiselle Betty RINNEN, institutrice, célibataire, demeurant à L- 9910 Troisvierges, 5, rue de la Laiterie,
- 5.- Mademoiselle Tessy RINNEN, institutrice, célibataire, demeurant à L- 9910 Troisvierges, 5, rue de la Laiterie,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- que la société à responsabilité limitée Société de Constructions Générales Jean-Pierre Rinnen et Fils S. à r.l., avec siège social à Binsfeld, 25, Elwenterstrooss, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 94 657, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Christine DOERNER, alors de résidence à Clervaux en date du 24 mai 1984, publié au Mémorial C, numéro 184 du 10 juillet 1984, modifié à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Martine WEINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 609 du 19 avril 2002,

2.- que le capital social de la société s'élève à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000.-) représenté par SIX MILLE (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE-VINGT-TROIS EUROS TRENTE-TROIS CENTS (€83,33) chacune, souscrites comme suit:

- Madame Danielle PUTZ, QUATRE MILLE parts	4.000
- Monsieur Jean-Pierre RINNEN, DEUX MILLE parts	<u>2.000</u>
TOTAL:	6.000

3.- Que Monsieur Jean-Pierre RINNEN, de son vivant entrepreneur en retraite, veuf de Madame Hélène LENGLER, ayant demeuré en dernier lieu à Binsfeld est décédé ab intestat à Binsfeld le 27 janvier 2004.

4.- Que sa succession en ce qui concerne sa participation dans la Société de Constructions Générales Jean-Pierre Rinnen et Fils S.à.r.l. est échue comme suit:

- pour la moitié indivise à son fils Monsieur Emile RINNEN, préqualifié,
- pour l'autre moitié indivise par parts égales aux trois enfants de son fils prédécédé Monsieur Pierre RINNEN, savoir les prénommés Bob, Betty et Tessy RINNEN.

Comme les époux RINNEN- JACOBS sont mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes du prédit acte contenant changement du régime matrimonial reçu par Maître Christine DOERNER, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 5 juillet 1983, la part échue à Monsieur Emile RINNEN dépend de cette communauté universelle.

5.- Qu'aux termes d'un acte de partage reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2009, les DEUX MILLE (2.000) parts sociales ayant appartenu à Monsieur Jean-Pierre RINNEN avaient été attribuées après avoir rendu attentifs les copartageants aux dispositions de l'article 9, comme suit:

- Les époux RINNEN-JACOBS, DEUX CENTS parts	200
- Monsieur Bob RINNEN, SIX CENTS parts	600
- Mademoiselle Betty RINNEN, SIX CENTS parts	600
- Mademoiselle Tessy RINNEN, SIX CENTS parts	<u>600</u>
TOTAL: DEUX MILLE PARTS	2.000

Sur ce et en vertu de l'article 9 des statuts de la prédite société, Madame Danielle PUTZ détentrice de QUATRE MILLE (4.000) parts et donc de la majorité prévue au prédit article a déclaré donner son agrément pour l'attribution en date du 19 février 2009 des DEUX MILLE (2.000) parts aux époux RINNEN-JACOBS, à Monsieur Bob RINNEN, Mademoiselle Betty RINNEN et Mademoiselle Tessy RINNEN, tous préqualifiés, tel que spécifié ci-dessus.

Sur ce les époux Emile RINNEN-JACOBS, préqualifiés, déclarent céder aujourd'hui même leurs DEUX CENTS (200) parts sociales à Madame Danielle PUTZ, préqualifiée, ici présente et ce acceptant, pour et moyennant le prix de DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET TRENTE CENTS (€291.770,30), ce dont bonne et valable quittance.

Sur ce et en vertu de l'article 9 des statuts de la prédite société, Monsieur Bob RINNEN, Mademoiselle Betty RINNEN et Mademoiselle Tessy RINNEN, tous préqualifiés détenteur chacun de SIX CENT (600) parts sociales, ont déclaré avoir donné leur agrément pour la cession des DEUX CENT (200) parts sociales à Madame Danielle PUTZ. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Madame Danielle PUTZ agissant en sa qualité de gérante administrative et Monsieur Camille RAUSCH, demeurant à STOLZEMBOURG, gérant technique consentent aux attributions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, au nom et pour compte de la société et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Suite à cette cession, les parts sociales constituant l'intégralité du capital de la société sont réparties comme suit:

- Madame Danielle PUTZ, QUATRE MILLE DEUX CENTS parts	4.200
- Monsieur Bob RINNEN, SIX CENTS parts	600
- Mademoiselle Betty RINNEN, SIX CENTS parts	600
- Mademoiselle Tessy RINNEN, SIX CENTS parts	600
TOTAL: SIX MILLE PARTS	6.000

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après, les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

Ils décident de modifier le nombre de parts de la société pour le réduire de SIX MILLE (6.000) à CINQ MILLE (5.000) en échangeant SIX (6) anciennes parts contre CINQ (5) nouvelles parts et en supprimant la valeur nominale et de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à cinq cent mille EUROS (500.000 EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution:

Ils décident de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

"La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés."

Troisième résolution:

Ils décident de modifier la dénomination sociale de la société; par conséquent l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

"La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "RINNEN Constructions Générales S.à r.l.".

Quatrième résolution:

Ils décident de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants et ce même vis-à-vis des héritiers réservataires de l'associé défunt. Le cas échéant, la demande d'admission est à faire par écrit par les héritiers.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé."

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de DEUX MILLE SEPT CENTS EUROS (2.700,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: PUTZ - E. RINNEN - JACOBS - B. RINNEN - T. RINNEN - B. RINNEN - RAUSCH - THOLL

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2009. Relation: MER/2009/2169. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 20 avril 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010064370/111.

(100062580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Traf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.601.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2010.

L'Assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, à savoir HRT Révision SA ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ComCo S.A., ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31.12.2009.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAF S.A.

Société Anonyme

Elisiana Pedone / Sébastien Schaack

Référence de publication: 2010056161/20.

(100070729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Urtheone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.867.

—
Les comptes de dissolution au 1^{er} avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061831/10.

(100060504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

R.M.N. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.449.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061844/10.

(100060711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Quattro Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.329.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061845/10.

(100060655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

**Source de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Secrets de Beauté S.à r.l.).**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 275, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 134.459.

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Madame Tania SENISI, esthéticienne, née à Luxembourg, le 22 septembre 1978, demeurant à L-5460 Trintange, 11, rue des Vignes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul et unique associé de la société SECRETS DE BEAUTE S.à r.l., avec siège social à L-2441 Luxembourg, 275, rue de Rollingergrund, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.459, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 108 du 15 janvier 2008.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la société de "SECRETS DE BEAUTE S.à r.l." en "SOURCE DE BEAUTE S.à r.l." et de modifier l'article 1, alinéa premier, des statuts comme suit:

Art. 1^{er} . (alinéa premier). "Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 'SOURCE DE BEAUTE S.à r.l.'."

Pouvoirs

La comparante donne pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tania Senisi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 mai 2010. LAC / 2010/ 21107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010056153/40.

(100070720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Norwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061850/10.

(100060503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.